

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – Tunis Re
Siège social: Avenue Mohamed V – B.P 29 -1073 Tunis.

La Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil)

BILAN arrêté au 31/12/2010 (Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2010			31/12/2009
		MT BRUT	AMT & PROV	MT NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	373 230	234 884	138 346	77 270
AC12 Logiciels	(I-1)	373 230	234 884	138 346	77 270
AC2 ACTIFS CORPOREL D'EXPLOITATION	(II)	1 504 754	985 439	519 315	624 652
AC21 Installations techniques & machines (investi en informatique)	(II-1)	1 126 464	700 645	425 818	495 703
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	378 290	284 793	93 496	128 950
AC3 PLACEMENTS	(III)	148 731 019	624 906	148 106 113	116 408 835
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	3 983 230	430 681	3 552 548	1 813 037
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	430 681	349 505	365 760
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		3 203 043		3 203 043	1 447 277
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	91 179 589	194 224	90 985 365	64 054 038
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		22 895 075	193 334	22 701 741	10 937 017
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		54 414 800		54 414 800	52 681 000
AC334 Autres prêts		449 173	890	448 283	405 136
AC335 Dépôts auprès des étab. bancaires et financiers		900 120		900 120	
AC336 Autres		12 520 421		12 520 421	30 885
AC34 Créances pour esp. déposées auprès des entrep cédantes	(III-3)	53 568 200		53 568 200	50 541 760
S/total		150 609 003	1 845 229	148 763 774	117 110 756
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	84 725 137		84 725 137	58 269 434
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	38 156 286		38 156 286	30 125 353
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	46 568 851		46 568 851	28 144 081
AC6 CREANCES	(V)	54 973 627	1 632 902	53 340 725	22 508 839
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	39 670 454	862 762	38 807 692	17 196 719
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	10 711 634	750 396	9 961 238	1 186 518
AC63 Autres créances	(V-3)	4 591 539	19 744	4 571 795	4 125 602
AC631 Personnel		12 702		12 702	13 873
AC632 Etat, organismes de sécurité soc. & collect. Pub.		3 507 884		3 507 884	3 312 684
AC633 Débiteurs divers		1 070 953	19 744	1 051 209	799 045
S/total		139 698 764	1 632 902	138 065 861	80 778 272
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	43 349 461		43 349 461	44 361 810
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	6 450 868		6 450 868	17 273 006
AC710 T.G.T					512 942
AC72 Charges reportées	(VI-2)	9 477 694		9 477 694	7 658 904
AC721 Frais d'acquisition reportés		8 915 784		8 915 784	7 527 174
AC722 Autres charges à répartir		561 910		561 910	131 730
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	22 233 755		22 233 755	14 353 453
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 823 718		1 823 718	1 602 860
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		19 037 635		19 037 635	11 396 488
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession		373 395		373 395	
AC733 Autres comptes de régularisation		999 007		999 007	1 354 105
AC74 Ecarts de conversion	(VI-4)	5 187 143		5 187 143	4 563 505
S/total		43 349 461		43 349 461	44 361 810
TOTAL DES ACTIFS		333 657 227	3 478 131	330 179 097	242 250 838

BILAN arrêté au 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	64 975 332	48 704 891
CP1 Capital social		45 000 000	35 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital		14 461 927	8 916 381
CP5 Résultats reportés		5 513 405	4 788 510
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		64 975 332	48 704 891
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-1)	4 758 231	5 041 390
Total capitaux propres avant affectation		69 733 563	53 746 280
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	3 877 727	3 462 303
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	1 829 735	1 597 264
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	2 047 992	1 865 039
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	153 210 947	116 170 656
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	53 338 080	42 930 225
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	99 409 794	72 995 091
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	463 073	245 340
PA5 DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES RETROCESSIONNAIRES	(IV)	37 897 160	25 327 103
PA6 AUTRES DETTES	(V)	55 939 219	35 263 726
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	31 363 922	11 049 626
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)	22 628 498	21 806 184
PA63 Dettes diverses	(V-3)	1 946 799	2 407 916
PA632 Personnel		429 230	330 525
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		213 711	208 809
PA634 Crédoeurs divers		1 299 014	1 355 640
PA635 FGIC Crédoeurs		4 844	512 942
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	9 520 480	8 280 768
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)	6 381 329	5 582 303
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		5 891 718	5 011 816
PA711 Estimation d'éléments techniques		0	134 689
PA712 Autres comptes de régularisation passif		489 611	435 798
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	3 139 151	2 698 465
Total passif		260 445 534	188 504 557
Total des capitaux propres & passif		330 179 097	242 250 838

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE au 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2010		31/12/2009	
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	63 312 656	29 867 666	33 444 990	27 854 677
PRNV11 Primes	(I-1)	73 720 510	37 898 599	35 821 912	30 221 828
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-10 407 855	-8 030 933	-2 376 922	-2 367 151
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT					
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES					
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	92 699 382	73 242 249	19 457 133	16 073 685
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	66 284 679	54 817 479	11 467 199	11 735 204
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	26 414 704	18 424 770	7 989 934	4 338 481
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	17 612 719	4 437 818	13 174 901	11 041 544
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	13 757 525		13 757 525	11 806 718
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	3 855 194		3 855 194	3 286 951
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-3)		4 437 818	-4 437 818	-4 052 124
RTNV Résultat technique		-46 999 446	-47 812 401	812 955	739 447

ETAT DE RESULTAT au 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		812 955	739 447
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	5 770 483	5 227 237
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	4 665 545	4 847 807
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-2)	267 950	12 103
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-3)	836 988	367 327
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(II)	1 050 440	1 217 148
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(II-1)	831 670	876 612
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(II-2)	217 733	340 380
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(II-3)	1 038	156
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(III)	5 789 756	5 371 178
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(IV)	5 965 608	4 729 655
Résultat provenant des activités ordinaires		5 357 147	5 391 059
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(V)	598 916	349 669
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		4 758 231	5 041 390
Résultat net de l'exercice		4 758 231	5 041 390
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS) CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		4 758 231	5 041 390

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

Rubriques	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	35 956 408	26 859 483
* Versements aux cédantes	X-2	- 54 173 807	- 8 760 342
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	46 996 753	2 792 904
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 21 915 519	- 18 575 585
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	73 306 486	32 755 044
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 96 301 763	- 26 548 607
* Produits financiers reçus	X-7	2 760 411	2 988 339
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	29 712 548	3 716 437
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 33 877 644	- 7 018 262
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 1 164 672	- 1 004 314
Flux provenant de l'exploitation			7 205 098
Flux affectés à l'exploitation		- 18 700 800	
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	455 356	38 312
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 1 798 558	- 782 349
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	1 749 200	3 740 710
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	224 903	216 438
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 4 459 383	- 8 125 000
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporables	XI-6	- 110 784	- 91 146
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 3 939 267	- 5 003 037
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	14 000 000	-
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	- 491 920	-
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 2 799 675	- 2 613 574
Flux provenant des activités de financements		10 708 405	
Flux affectés aux activités de financements			- 2 613 574
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII	628 166	462 803
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	628 166	462 803
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV	- 11 303 496	51 290
Trésorerie au début de l'exercice		17 684 634	17 633 344
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 381 138	17 684 634

ANNEXE N°9
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
(Exprimé en dinar)

CATEGORIE	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	JUSTE VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE LATENTE
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	3 983 230	3 552 548	7 984 763	4 432 215
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	8 411 872	8 218 538	12 553 155	4 334 617
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	3 410 397	3 410 397	3 415 833	5 436
Autres parts d'OPCVM	11 072 806	11 072 806	12 516 699	1 443 893
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 767 800	15 767 800	15 767 800	0
Prêts hypothécaires				0
Autres prêts et effets assimilés	483 294	482 404	482 404	0
Dépôts auprès des cédantes	53 568 200	53 568 200	53 568 200	0
Autres dépôts	52 033 420	52 033 420	52 033 420	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total Général	148 731 019	148 106 113	158 322 274	10 216 161

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES ARRETE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	2010	2009
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	34 121	30 885
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	34 121	30 885
- DEPOT EN CAUTION	500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR	33 621	30 385
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinar)

1-PRESENTATION DE Tunis Ré

1-1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Ré est une société anonyme au capital social de 45.000.000 dinars dont le siège social, rue Borgine (ex 8006) n° 7 Montplaisir (1) 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1-2 Objet social

Tunis Ré a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Ré conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A coté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

1-3 Mission

Depuis sa création, Tunis Ré s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- Favoriser l'exportation des services ;
- Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1-4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Ré au cours de l'exercice 2010 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	=	52
Catégorie II	=	19
Catégorie III	=	5
Catégorie IV	=	4
Catégorie V	=	1
Total	=	81

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 2.603 782 dinars.

1-5 Autres informations

Tunis Ré gère pour le compte de l'Etat, le Fonds National de Garantie depuis 1994, le Fonds de Péréquation de change depuis 1999, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi depuis 2000 et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) depuis 2004 et ce en vertu des conventions avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion.

Au cours du quatrième trimestre, la gestion du Fonds National de Garantie, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) a été transférée à la SOTUGAR.

2-LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010 :

1- Afin de lever des fonds, nécessaires à son développement international Tunis Ré a été introduite en bourse au cours du deuxième trimestre, par une augmentation du capital de 10 MDT en se situant ainsi comme la première compagnie Tunisienne et Africaine de réassurance à s'introduire en bourse.

Depuis sa première cotation sur le marché, et durant les trois premiers mois, le cours de l'action Tunis Ré s'est maintenu entre 10,450 dinars et 12,180 dinars, réussissant ainsi à résister à la correction qui suit généralement le mouvement euphorique qui caractérise la période d'introduction.

A partir de fin août, le titre a entamé une phase haussière et a enregistré au 30 septembre un cours de clôture de 17,900 dinars. Après une phase de correction, ce niveau de résistance a été atteint une deuxième fois vers la période de mi-novembre pour céder la place ensuite à une tendance baissière sous l'effet d'une position de prise de bénéfices renforcée par l'annonce de l'imposition fiscale de la plus value réalisée à partir de 2011.

Le cours a terminé sa première année de cotation à un cours de clôture de 14,760 dinars, enregistrant ainsi la meilleure performance de la Bourse de Tunis avec une évolution de 111%.

2- Au cours de l'exercice 2010, le secteur des assurances a connu les sinistres importants suivants :

- « GRANDS MOULINS DU SUD » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 6,500 MDT ;
- « MPC PROKIM » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 4,475 MDT ;
- « COFISAC » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 1,234 MDT ;
- « Mauritanie AWS » touchant la branche aviation évalué à 100% à 48 MDT.

Par ailleurs et suite aux événements qu'a connu le pays durant le mois de janvier 2011, quelques sinistres relatifs à ces événements ont été pris en compte dans le bilan 2010 et ce, compte tenu de leur date de souscription.

A cet effet, les sinistres importants du secteur des assurances relatifs à ces événements relatifs à l'exercice 2010 sont les suivants :

- « GEANT », évalué à 100% à 39,900 MDT ;
- « BRICORAMA », évalué à 100% à 2,425 MDT ;
- « TUNISIANA », évalué à 100% à 1,006 MDT ;
- « TUNITRICOT » évalué à 100% à 1,391 MDT ;
- « RNTA Sijoumi » évalué à 100% à 7,735 MDT ;

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3-1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

3-2 les règles comptables :

- Les produits et les charges relatifs à l'exercice 2010 sont comptabilisés dans cet même exercice sans décalage en application du principe de rattachement. Toutefois, les charges relatives aux sinistres survenus au cours de l'exercice N+1 et souscrits au cours de l'exercice N sont pris en compte au cours de l'exercice de souscription en vertu des dispositions contractuelles des traités de réassurance.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2010 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année envoyés par les récessionnaires sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer.
- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de récession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des récessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.

- Toutes les opérations réalisées par Tunis Ré sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises s'applique sur la base des cours retenus pour l'exercice 2010. De ce fait, seules les différences de change définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « Autres produits non techniques » ou « Autres charges non techniques ».
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2010 sont calculés sur la base des devises cotées en dinars Tunisien sur le marché des changes interbancaire le 31 décembre 2010 publiées par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier 2011.

3-3- Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2010 :

3-3-1 POSTES DU BILAN

3-3-1-1 Actifs incorporels : sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3-3-1-2-Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2010 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport	20%
Aménagements et Installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

3-3-1-3 Les placements

Les placements figurant au bilan sont composés de :

- **Placements immobiliers se composent de :**
 - terrains et constructions d'exploitation ;
 - terrains et constructions hors exploitation, ils sont inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.

Une expertise d'évaluation de ces immobilisations a fait ressortir des plus values latentes non comptabilisées de 4,432 MDT.

L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

- **Les placements financiers : se composent des :**

- ❖ Participations ;
- ❖ Actions cotées ;
- ❖ Emprunts obligataires

- ❖ Parts d'OPCVM ;
- ❖ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- ❖ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ❖ Cautionnements ;
- ❖ Prêts au personnel.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2010 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus values non comptabilisées de 10,216 MDT et des moins values provisionnées de 656 m DT.

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2010.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte « autres produits techniques » et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

3-3-1-4 Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2010 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2010, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2010 ;
- Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2010 ;
- Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte

de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

3.3.1.5 Ecart de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2010, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2010 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 5.187.143 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 3.139.151 dinars.

3-3-2 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

3-3-2-1 Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

3-3-2-2 Les charges techniques

Les charges de Tunis Ré sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique défalquées en charges sinistres et en charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres réglés ;
- Les provisions techniques (la variation des provisions pour sinistres à payer) ;
- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1^{ère} Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2^{ème} Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3^{ème} Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

<i>CENTRES DE TRAVAIL</i>	<i>CLE DE REPARTITION</i>
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Direction Générale</i> + <i>Bureau d'Ordre Central</i> + <i>Direction des Fonds.</i> + <i>Direction Audit Interne</i> 	Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Département Développement et Production</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Etranger</i> + <i>Direction Acceptations facultatives</i> + <i>Direction Marketing et statistiques</i> 	Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Département Rétrocession et Gestion Technique</i> + <i>Direction de Rétrocession</i> + <i>Direction de Recouvrement</i> + <i>Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles</i> 	Comptes Comptes Comptes
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Département Support Fonctionnel</i> + <i>Direction du Système d'Information</i> + <i>Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens</i> + <i>Direction Financières & Comptable</i> + <i>Direction Contrôle de Gestion</i> 	Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif;
- Répartition du total des charges des Directions communes entre les Directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition de charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

3-3-3 PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER RELATIFS AUX EMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES SURVENUS AU COURS DU 1ER TRIMESTRE 2011

Suite aux événements exceptionnels qu'a connus la Tunisie au cours du premier trimestre 2011, une provision supplémentaire a été prise en charge dans le bilan 2010.

La charge totale brute de ces sinistres à la charge de Tunis Ré est évaluée à 48 MDT, dont 15,800 MDT ont été imputés aux comptes de résultat de l'exercice 2010 du fait de leur rattachement à leur année de souscription qui est l'exercice 2010.

A la clôture de l'exercice 2010, la charge de sinistre nette à la charge de Tunis-Ré (après rétrocession) est de 500 mDT.

3-3-4 SINISTRE CIAGI

Par décision du conseil d'administration du 11 mai 1994, des montants réclamés par la CIAGI au titre des sinistres correspondants à des crédits couverts par un traité relatif aux risques politiques (liés aux conséquences de l'embargo décrété à l'encontre de l'IRAK suite aux événements dans la Région du GOLF en 1991), ont été contesté considérant que ce montant dépasse ses engagements et ce en se basant sur les conclusions d'un expert international désigné pour étudier l'exigibilité de ces sinistres. Des corrections ont été effectuées à la clôture de l'exercice 1993 pour redresser la situation comme suit :

- Sinistres déclarés : 2,570 M DT ;
- Constitution des provisions nettes à la charge de Tunis Ré de 38 m DT relatif au montant payé en sus à la CIAGI.

Cependant, et au cours de l'exercice 2010, un accord entre Tunis Ré et la CIAGI de clôturer définitivement le dossier (par le recours des sinistres : récupération des réassureurs de 40% des sinistres dus) contre le paiement de celle-ci en faveur de Tunis Ré d'un montant de 169 000 \$ (soit 243 005,100 dinars).

3-3-5 PARTENAIRE EN LIQUIDATION

Suite à une mission d'audit relative au suivi de la situation des partenaires, il apparaît qu'une compagnie de réassurance en liquidation a été dissoute, d'où la suppression des soldes en compte courant de ce partenaire pour un montant de 508 743,611 dinars en faveur du partenaire.

3-3-6 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT

- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FONDOS DE GARANTIE de l'Etat.
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif.
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3-3-7 HORS BILAN

Aucun engagement hors bilan n'est reçu ou donné au cours de l'exercice 2010.

4- SITUATION FISCALE

4-1 Litige fiscal

Le litige fiscal opposant Tunis Ré à l'administration fiscale, objet d'un avis de contrôle approfondi de sa situation fiscale pour la période allant de 1998 à 2003 et qui a porté sur l'IS, la TVA, la TCL, la TFP, le FOPROLOS, la RETENUE A LA SOURCE et les ACOMPTES PROVISIONNELS, a abouti à une taxation d'office, portant essentiellement :

- Sur la taxe sur la valeur ajoutée : A la date du 21 Décembre 2009, Tunis Ré a reçu une notification de taxation d'office d'un montant de 433.130,368 dinars couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, et ce en matière de TVA et de TCL au titre de sa gestion pour le compte de l'ETAT du FNG, du FPC, du FNE et du FGIC.
- Le montant de cette taxation a été établi par l'administration fiscale sur la base d'une vérification préliminaire des états financiers déclarés au titre de ces exercices
- Par lettre en date de 19 Janvier 2010 et en vertu des dispositions de l'article 44 du code de procédures fiscales « Tunis Ré » s'est opposée à cette taxation motivant sa contestation par le renvoi d'un litige en cours devant le tribunal Administratif qui siège en cour de cassation en matière fiscale.
- Sur l'impôt sur les sociétés : le redressement du report d'impôt dégagé par Tunis Ré suite au rejet de l'exonération des revenus considérés par cette dernière comme étant provenant de l'export alors que qualifiés par l'administration fiscale comme étant des services financiers exclus de la dite exonération.
- Cette taxation a été contestée par Tunis Ré devant les juridictions compétentes :
- En première instance, le jugement a rejeté la soumission des commissions à la TVA et a confirmé le redressement du report d'impôt ;
- A ce titre Tunis Ré a provisionné un montant de 1,2 MDT ;
- En appel, la cour a confirmé le jugement du tribunal de première instance en matière d'IS et l'a infirmé en matière de TVA.
- Tunis Ré a fait recours en cassation auprès du tribunal administratif. Le jugement a confirmée la décision de première instance.

- Par ailleurs, et sur la base du jugement de première instance, une provision complémentaire de 267 000 DT est ajoutée à la provision constituée de 1,2 MDT l'année écoulée.

4-2 Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice 2010, l'impôt sur les sociétés est de 598.916 dinars.

5- RESULTATS

5-1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2010, arrêté au 31/12/2010 est soldé par un déficit de 812.955 dinars.

5-2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôt de 4.758.231 dinars dégageant un taux de 11% de rentabilité du capital social.

6- EVENEMENTS POSTERIEURS

L'évaluation des titres détenus par la société TUNIS RE a été maintenue selon les cours en bourse au 31 Décembre 2010 sans tenir compte des événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice (principalement suspension de la cotation, baisse des cours et pertes subies par des sociétés émettrices).

La valeur comptable des titres au 31 décembre 2010 est de 19.675.653 dinars. A la date du 28 avril 2010 la capitalisation boursière de ces titres est de 18.755.023 Dinars soit une dévaluation des capitaux placés sur le marché boursier de 5%.

Par ailleurs, le portefeuille titres détenus par la société TUNIS RE comporte des valeurs de sociétés ayant fait l'objet de procédures judiciaires pour la nomination de contrôleurs dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration.

En outre, la société TUNIS RE a estimé qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision pour égalisation du fait que les sinistres survenus suite aux émeutes et mouvements populaires du premier trimestre 2011 et dont l'année de souscription correspond à l'année 2010 ont été comptabilisés parmi les provisions pour sinistres à payer au titre de cette même année.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2010 (Les montants sont exprimés en dinars)

ANALYSE DE BILAN

ACTIFS

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant brut des immobilisations incorporelles au 31/12/2010 est de 373.230 contre un montant au 31/12/2009 de 262.446 soit une augmentation de 110.784 qui représente les acquisitions de l'exercice.

Les amortissements au 31/12/2010 relatifs à ces immobilisations totalisent 234.884 contre 185.176 au 31/12/2009 d'où une dotation de l'exercice de 49.708. La valeur comptable nette de ces immobilisations incorporelles au 31/12/2010 s'élève à 138.346 contre un montant au 31/12/2009 de 77.270 soit une augmentation de 61.076 qui provient de l'acquisition de 110.784 et de la dotation de 49.708.

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2010 un montant brut de 1.504.754 contre un montant au 31/12/2009 de 1.591.763 soit une diminution de 87.009

Les amortissements aux 31/12/2010 relatifs à ces immobilisations totalisent un montant de 985.439 contre un montant au 31/12/2009 de 967.111 d'où une dotation de l'exercice de 18.328.

La situation de ces immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUE	INSTALLATIONS & AMENAGEMENT	MATERIEL DE TRANSPORT	MATERIEL ELECTRIQUE & ELECTRONIQUE	MATERIEL INFORMATIQUE	TOTAL (1)	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES INSTALLATIONS & OUTILLAGE	TOTAL (2)	TOTAL (1+2)
VALEUR BRUTE AU 31/12/2009	410 059	324 642	107 710	368 987	1 211 399	257 295	123 069	380 365	1 591 763
ACQUISITIONS	-	38 743	4 764	2 852	46 359	-	-	-	46 359
CESSIONS	-	127 800	-	3 494	131 294	2 075	-	2 075	133 369
VALEUR BRUTE AU 31/12/2010	410 059	235 584	112 474	368 346	1 126 464	255 221	123 069	378 290	1 504 754
AMORTISSEMENT AU 31/12/2009	237 354	216 169	78 634	183 538	715 696	186 073	65 342	251 415	967 111
DOTATIONS	32 973	31 693	10 415	40 442	115 523	22 703	12 307	35 010	150 533
CESSIONS & REGULARISATIONS	-	127 800	-	2 773	130 573	1 632	-	1 632	132 205
AMORTISSEMENT AU 31/12/2010	270 327	120 062	89 049	221 207	700 645	207 144	77 649	284 793	985 439
VCN AU 31/12/2009	172 705	108 472	29 076	185 449	495 703	71 223	57 727	128 950	624 652
VCN AU 31/12/2010	139 732	115 522	23 425	147 139	425 818	48 076	45 420	93 496	519 315

II-1 : Installations techniques. & machines :

Les installations techniques et machines totalisent au 31/12/2010 un montant de 1.126.464 contre un montant au 31/12/2009 de 1.211.399 soit une diminution de 84.935 détaillée comme suit :

Acquisitions de l'exercice

Matériel de transport	=	38.743
Matériel électrique & électro	=	4.764
Matériel informatique	=	2.852
Total Acquisitions		46. 359
<u>Cession de l'exercice</u>		
Matériel de transport	=	127.800
Matériel informatique	=	3.494
Total Cession		131 .294
Total Net		84 935

II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Les autres installations, outillages et mobiliers de bureau totalisent au 31/12/2010 un montant de 378 290 contre un montant de 380 365 au 31/12/2009 soit une diminution de 2 075 correspondants à la cession de l'exercice de mobiliers.

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 31/12/2010 un montant de 148.731.019 contre un montant de 117.285.435 au 31/12/2009 soit une augmentation de 31.445.584. (Voir annexe 9)

Les placements sont détaillés comme suit :

LIBELLE	NOTE	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009	VARIATIONS
TERRAINS & CONSTRUCTIONS	III-1	3 983 230	2 227 463	1 755 767
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS	III-2	91 179 589	64 516 212	26 663 377
CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES	III-3	53 568 200	50 541 760	3 026 440
TOTAL		148 731 019	117 285 435	31 445 584

III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2010 un montant de 3.983.230 contre un montant au 31/12/2009 de 2.227.463 soit une augmentation de 1.755.767 provenant des immobilisations en cours hors exploitation.

III-1-1 TERRAINS & CONSTRUCTIONS D'EXPLOITATION :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2010	SOLDE AU 31/12/2009	VARIATIONS
TERRAINS	130 000	130 000	-
CONSTRUCTIONS	650 186	650 186	-
TOTAL	780 186	780 186	-
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	430 681	414 427	16 255
TOTAL	430 681	414 427	16 255
VCN	349 505	365 760	- 16 255

III-1-2 TERRAINS & CONSTRUCTIONS HORS EXPLOITATION :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2010	SOLDE AU 31/12/2009	VARIATIONS
TERRAIN	600 280	600 280	-
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 602 763	846 997	1 755 766
TOTAL	3 203 043	1 447 277	1 755 766

III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2010 un montant de 91.179.589 contre un montant au 31/12/2009 de 64.516.212 soit une augmentation de 26.663.377 qui s'explique comme suit :

Rubrique	31/12/2010	31/12/2009	Variations
Actions, autres titres à revenus variables	22.895.075	11.398.301	11.496.774
Obligations & autres titres à revenus fixes	54.414.800	52.681.000	1.733.800
Prêts au personnel	449.173	406.026	43.147
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	900.120		900.120
Autres	12.520.421	30.885	12.489.536
Totaux	91.179.589	64.516.212	26.663.377

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Libellé	Note	Coût d'acquisition	Provision	Provision d'exigibilité
Actions, autres titres à revenus variables	(1)	22.895.075	193.334	463.073
Obligations & autres titres à revenus fixes		54.414.800		
Prêts au personnel		449.173	890	
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers		900.120		
Autres		12.520.421		
TOTAL		91.179.589	194.224	463.073

- (1) Les actions et autres titres à revenus variables totalisent à la date de clôture de l'exercice 2010 un montant de 22.895.075 DT et se détaillent comme suit :

Actions et autres titres à revenus variables :

Désignation	Note	Montant au 31/12/2010	Provision au 31/12/2010
Actions cotées		5.192.449	
OPCVM obligataires		3.410.397	
OPCVM miXTES		11.072.806	
Titres : valeurs tunisiennes	(A)	632.500	50 000
Titres : valeurs étrangères		1.883.973	
Participation via SICAR INVEST	(B)	702.950	143.334
TOTAL		22.895.075	193.334

- (A) Les titres « valeurs tunisiennes » totalisent à la date de clôture de l'exercice 2010 un montant de 632 500 dinars et se détaillent comme suit :

Titre	Nombre	Coût d'acquisition	Provision au 31/12/2010
COTUNACE	6 000	475.000	
SDA	15	7.500	
SGFC	500	50.000	50.000
BTS	10 000	100.000	
TOTAL		632.500	50.000

- (B) Au titre des participations via SICAR INVEST, des provisions ont été constituées sur l'exercice 2010 pour couvrir le risque de défaillance des débiteurs de ces participations.

Ces provisions totalisent 143.334 dinars sur un montant de participation de 702 950 dinars. Dans le calcul de ces provisions, il a été tenu compte de la garantie du Fonds National de Garantie.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2010 un montant de 53.568.200 contre un montant au 31/12/2009 de 50.541.760 soit une augmentation de 3.026.440

Ces créances sont constituées

- Par nature :

Provisions pour Primes Non Acquises	17.777.597
Provisions pour sinistres à payer	35.750.503
Autres	40.100
Total	53.568.200

- Par monnaie :

TND	38.887.794
Autres monnaies	14.680.406
Total	53.568.200

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROV. TECH. :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2010 un montant de 84.725.137 contre un montant au 31/12/2009 de 58.269.434 soit une augmentation de 26.455.703 détaillée comme suit :

Provisions	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Provisions pour Primes Non Acquisées	38.156.286	30.125.353	8.030.933
Provisions pour sinistres à payer	46.568.851	28.144.081	18.424.770
Totaux	84.725.137	58.269.434	26.455.703

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2010 un montant de 53.340.725 contre un montant de 22.508.839 au 31/12/2009 soit une augmentation de 30.831.886. Ces créances sont détaillées comme suit :

Rubrique	Note	VCN au 31/12/10	VCN au 31/12/09
Créances sur les rétrocessionnaires		9.909.835	1.186.518
Avances sur rétrocessions : soldes débiteurs		51.404	
Sous total 1	V-1	9.961.238	1.186.518
Créances sur les cédantes		13.405.909	16.210.386
Avances sur acceptations : soldes débiteurs		25.401.783	986.333
Sous total 2	V-2	38.807.692	17.196.719
Autres créances	V-3	4.571.795	4.125.602
Sous total 3		4.571.795	4.125.602
Totaux		53.340.725	22.508.839

V-1 Créances nées des opérations de rétrocession :

Les créances nées des opérations de rétrocession totalisent au 31/12/2010 un montant de 9.961.238 contre un montant au 31/12/2009 de 1.186.518 soit une augmentation de 8.774.720.

Créances sur les rétrocessionnaires	10.660.231
- Tunisie	9.493
- Etranger	10.650.738

Avances sur rétrocession soldes débiteurs	51.404
- Tunisie	59.500
- Etranger	-8.097

La provision pour créances douteuses (créances étrangères) est de 750.396 dinars.

V-2 Créances nées des opérations d'acceptations :

Les créances nées des opérations d'acceptations totalisent au 31/12/2010 un montant de 38.807.692 contre un montant au 31/12/2009 de 17.196.719 soit une augmentation de 21.610.973.

Ces créances sont détaillées comme suit :

Créances sur les cédantes	14.268.671
- Tunisie	8.183.780
- Etranger	6.084.891

Avances sur acceptations soldes débiteurs	25.401.783
- Tunisie	24.310.626
- Etranger	1.091.157

La provision pour créances douteuses nées des opérations d'acceptation est 862.762 détaillée comme suit :

créances Tunisiennes	195.985
créances Etrangères	666.777

V-3 Autres créances :

Les autres créances totalisent au 31/12/2010 un montant de 4.571.795 contre un montant de 4.125.602 au 31/12/2009 soit une augmentation de 446.193. Ces autres créances sont détaillées comme suit :

Personnel	12.702
Etat, impôts et taxes, organismes de sécurité sociale & CP	3.507.884
Débiteurs divers	1.051.209
Total	4.571.795

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actif totalisent au 31/12/2010 un montant de 43.349.461 contre un montant au 31/12/2009 de 44.361.810 soit une diminution de 1.012.349.

Les autres éléments d'actif sont détaillés comme suit :

VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Les avoirs en banques, TGT, chèques et caisse totalisent au 31/12/2010 un montant de 6.450.868 contre un montant au 31/12/2009 de 17.785.948 soit une diminution de 11.335.080

Le détail de ces avoirs se présente comme suit :

Dépôts en dinars	591.946
Dépôts en devises	5.858.922
Total	6.450.868

VI-2 Charges reportées :

Les charges reportées totalisent au 31/12/2010 un montant de 9.477.694 contre un montant au 31/12/2009 de 7.658.904 soit une augmentation de 1.818.790.

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA.

VI-3 Comptes de régularisation actif :

Les comptes de régularisation actif totalisent au 31/12/2010 un montant de 22.233.755 contre un montant au 31/12/2009 de 14.353.453 soit une augmentation de 7.880.302

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

Intérêts acquis & non échus sur placements	1.823.393
Estimations des éléments techniques acceptations	19.037.635
Estimations des éléments techniques rétrocessions	373.395
Autres comptes de régularisation	999.007
Total	22.233.755

Les autres comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

Produits à recevoir	992.472
Charges constatées d'avance	6.535
Total	999.007

VI-4 Ecart de conversion :

Les écarts de conversion totalisent au 31/12/2010 un montant de 5.187.143 contre un montant au 31/12/2009 de 4.563.505 soit une augmentation de 623.638

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

Libellé	2010	2009	Ecart
Avance acceptations	78.078	70.779	7.299
Avance rétrocessions	688	948	-261
Solde à reporter acceptations	4.900.255	4.330.224	570.031
Solde à reporter rétrocessions	207.986	161.125	46.861
Dépôts espèces	136	428	-292
Totaux	5.187.143	4.563.505	623.638

Le total des actifs arrêté au 31/12/2010 est de 333.619.192 dinars contre 242.250.838 dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 91.368.354 (38%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT**

Les capitaux propres avant résultat totalisent au 31/12/2010 un montant de 64.975.332 contre 48.704.891 au 31/12/2009 soit une augmentation de 16.270.441.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres et réserves avant affectation du résultat :

DESIGNATIONS	31.12.2008	31.12.2009	VARIATION	31.12.2010	VARIATION
Capital Social	35.000.000	35.000.000	-	45.000.000	+ 10.000.000
Réserves. Légales	1.806.924	2.207.635	+ 400.711	2.699.130	+ 491.495
Réserves Générales	2.975.000	2.975.000	-	3.975.000	+ 1.000.000
Fonds Social	888.821	963.746	+ 74.925	1.017.797	+ 54.051
Primes D'émission	2.770.000	2.770.000	-	6.770.000	+ 4.000.000
Résultats Reportés	2.960.076	4.788.510	+ 1.828.434	5.513.404	+ 724.894
Résultat de L'exercice	5.054.145	5.041.390	- 12.755	4 758.231	- 283.159
TOTAL	51.454.966	53.746.280	+ 2.291.314	69.733.563	+ 15.987.283

I-1 Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010 est bénéficiaire de 4.758.231 dinars en diminution de 6% par rapport au bénéfice de l'exercice 2009 de 5.041.390 dinars.

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 69.733.563 dinars contre 53.746.280 dinars au 31/12/2009 Soit une augmentation de 15.987.283 dinars.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au bilan du 31/12/2010 un montant de 260.445.534 dinars contre un montant au 31/12/2009 de 188.504.557 dinars soit une augmentation de 71.940.977 dinars qui s'explique par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Les provisions pour autres risques et charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 3.877.727 contre un montant au 31/12/2009 de 3.462.303 soit une augmentation de 415.424.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Nature de la provision	Note	2010	2009
Provisions pour divers litiges	II-1	1.829.735	1.597.264
Provisions pour pertes & charges	II-2	2.047.992	1.865.039
Total		3.877.727	3.462.303

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2010 un montant de 153.210.947 contre un montant de 116.170.656 au 31/12/2009 soit une augmentation de 37.040.291 Dinars.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Nature de la provision	Note	2010	2009
Provisions pour Primes Non Acquises	III-1	53 338 080	42 930 225
Provisions pour Sinistres A Payer	III-2	99 409 794	72 995 091
Autres Provisions Techniques	III-3	463 073	245 340
Total		153 210 947	116.170.656

NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETROCESSIONNAIRES :

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2010 un montant de 37.897.160 contre un montant au 31/12/2009 de 25.327.103 soit une augmentation de 12.570.057.

NOTE V- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2010 un montant de 55.939.219 contre un montant au 31/12/2009 de 35.263.726 soit une augmentation de 20.675.493 Dinars.

Ces autres dettes sont détaillées comme suit :

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

Les dettes nées des opérations d'acceptation présentent un total de 31.363.922 détaillées comme suit :

Dettes sur les cédantes	29.151.010
Avances sur acceptation : soldes créditeurs	2.212.912

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

Les dettes nées des opérations de rétrocessions présentent un total de 22.628.498 détaillé comme suit :

Dettes sur les rétrocessionnaires	21.847.865
Avances sur rétrocession : soldes créditeurs	780.633

V-3 Dettes diverses :

Les dettes diverses présentent un total au 31/12/2010 de 1.946.799 détaillées comme suit :

Personnel	429.230
<i>Amicale personnel</i>	<i>7.856</i>
<i>Personnel - rémunérations</i>	<i>112.299</i>
<i>Dettes provisionnées pour congés à payer</i>	<i>309.075</i>
Etat retenue à la source, organismes de sécurité sociale et CP	213.711
<i>Etat retenue à la source : intérêts sur rétrocessionnaires</i>	<i>126.039</i>
<i>Etat retenue sur les revenus</i>	<i>77.984</i>
<i>Autres retenues à la source</i>	<i>2.990</i>
<i>Etat retenue à la source des tiers</i>	<i>6.697</i>
Créditeurs divers	1.299.014
FGIC créditeurs	4.844
Totaux	1.946.799

Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

DIVIDENDES	771 516
DIVIDENDES CI	3
TANTIEMES	73 544
RETENUE CNSS	20 702
RETENUE CAVIS	2 814
RETENUE ASSURANCE GROUPE	6 697
RETENUE CNRPS	1 057
AUTRES COMPTES CREDITEURS	422 681
TOTAL	1 299 014

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2010 un montant de 9.520.480 contre un montant au 31/12/2009 de 8.280.768 soit une augmentation de 1.239.712 détaillée comme suit :

VI-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2010 un montant de 6.381.329 détaillé comme suit :

Report de commissions reçues des réassureurs	5.891.718
Autres comptes de régularisation Passif	489.611

VI-2 Ecart de conversion :

La rubrique « écarts de conversion » présente un total au 31/12/2010 de 3.139.151 contre 2 698 465 au 31/12/2009 d'où une augmentation de 440.686.

Cette augmentation est détaillée comme suit :

	2010	2009	Ecart
Avances acceptations	102.945	31.246	71.700
Avances rétrocessions	59.094	25.159	33.935
Solde à reporter acceptations	2.653.210	2.340.940	312.270
Soldes à reporter rétrocessions	311.193	291.718	19.475
Dépôts espèces	12.709	9.403	3.306
Totaux	3.139.151	2.698.465	440.686

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2010 à 333.619.192 contre 242.250.838 au 31/12/2009.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**NOTE I – PRIMES ACQUISES:****I-1 Primes :**

Les primes acceptées ont atteint 73.720.510 dinars contre 60.776.719 dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 21,30%.

La répartition par marché se présente comme suit :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010	%
TUNISIE	41.374.122 68%	49.432.829 67%	19,48 %
MAGHREB	4.956.797 8%	4.513.608 6%	- 8,94 %
PAYES ARABES	6.314.718 10%	9.776.123 13%	54,81%
AFRIQUE	3.202.970 5%	4.522.045 6%	41,18%
EUROPE			
ASIE&RESTE	4.928.112 8%	5.475.905 8%	12,07%
TOTAL	60.776.719 100%	73.720.510 100%	21,30%

Les primes rétrocédées sont de 37.898.599 dinars contre un montant de 30.554.891 dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 24,03%.

Le montant des primes nettes est de 35.821.912 dinars contre 30.221.828 dinars en 2009 soit une augmentation de 18,53%.

I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 2.376.922 dinars contre 2.367.151 en 2009. Cette variation s'explique par ce qui suit :

-Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation de 42.930.225 à 53.338.080 dinars au 31/12/2010 soit une augmentation de 10.407.855 dinars ;

-Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises de 30.125.353 à 38.156.286 dinars au 31/12/2010 d'où une évolution de 8.030.933 dinars.

NOTE II – CHARGES DE SINISTRES :

II-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 22.090.952 en 2009 à 66.284 679 dinars au 31/12/2010 d'où une augmentation de 44.193.727 dinars.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 10.355.747 à 54.817.479 dinars d'où une augmentation de 44.461.732 dinars.

Les sinistres payés nets de rétrocession sont passés de 11.735.204 dinars à 11.467.199 dinars d'où une diminution de 2,284%.

II-2 Variation de la Provision pour Sinistres à Payer (SAP) :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 7.989.934 dinars contre 4.338.481 en 2009 soit une augmentation de 3.651.453 dinars qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation de 72.995.090 à 99.409.794 dinars au 31/12/2010 d'où une augmentation de 26.414.703 dinars ;

- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 28.144.081 à 46.568.851 dinars au 31/12/2010 d'où une augmentation de 18.424.770 dinars.

NOTE III – CHARGES D'EXPLOITATION :

III-1 Charges d'acquisition :

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2010 13.757.525 dinars contre 11.806.718 dinars en 2009 d'où une augmentation de 1.950.807 dinars.

III-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 4 605 604 dinars se répartit comme suit :

Poste CHNV42 frais d'administration	3 855 194
Autres charges non technique	<u>750 410 (*)</u>
Total	4 605 604

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

CHARGES	AU 31/12/2010
CHARGES DE PERSONNEL	2 809 800
Salaires	2 079 669
Charges sociales	644 147
Autres (Avantage en nature, Formations & Sém.)	85 985
AUTRES CHARGES	1 795 804
Locations & autres	220 422
Entretien, réparations & autres	46 164
Assurances	35 380
Documentation	14 756
Eau gaz & électricité	30 509
Carburants	45 623
Fournitures de bureaux	45 986
Intérimaires	15 091
Honoraires	267 173
Frais sur titres	36 373
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	168 977
Cotisations, dons & subventions accordées	309 003
Transports & déplacements	62 719
Missions et réceptions	125 386
Autres frais de PTT	3 393
Télex tél téléfax & internet	49 669
Services bancaires & assimilés	16 111
Jeton de présence	48 000
Impôts et taxes directs	87 832
Dotations aux amortissements	216 496
Variation des frais généraux reportés	- 49 259
TOTAL GENERAL A AFFECTER	4 605 604
INCENDIE	869 915
ARD	344 279
RISQUE TECHNIQUE	731 459
TRANSPORT	523 622
AVIATION	1 246 836
VIE	139 084
TOTAL CHARGES AFFECTES	3 855 194
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	750 410

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 3 855 194 dinars en 2010 contre un montant de 3 286 951 dinars en 2009 en augmentation de 568 243 dinars et représentent 17,29% des primes acceptées.

III-3 Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Chiffres en milliers de dinars

EXERCICE 2010					
Année d'inventaire	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Règlements cumulés	4 211,094	1 098,519	4 164,609	53 733,028	3 077,429
Provisions sinistres	32 694,004	6 199,600	13 819,745	8 879,400	37 817,045
Sinistres libérés	35 520,457	7 486,207	14 963,519	15 024,907	
Total charges de sinistres	1 384,641	-188,088	3 020,835	47 587,521	40 894,474
Primes acquises	1 628,647	1 589,865	3 005,938	23 311,548	33 776,658
Primes totales	533,176	403,283	1 696,341	2 342,296	68 745,413
sinistres/primes totales	2,60	-0,47	1,78	20,32	0,59

III-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires ont atteint le montant de 4.437.818 contre 4.052.124 en 2009 marquant une augmentation de 385.694 dinars.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de l'exercice 2010 s'établit à **812.955** contre en 2009 à **739.447** soit une augmentation de 73.508.

NOTE I : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2010 un montant de **5.770.483** contre un montant au 31/12/2009 de **5.227.237** soit une augmentation de 543.246. Ces revenus se détaillent comme suit :

I-1 Revenus des placements :

Ils totalisent au 31/12/2010 un montant de 4.665.545 contre un montant au 31/12/2009 de 4.847.807 soit une diminution de 182.262

I-2 Reprise de correction de valeurs sur placements :

Cette rubrique totalise au 31/12/2010 un montant de 267.950 contre un montant au 31/12/2009 de 12.103 soit une augmentation de 255.847.

I-3 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements totalisent au 31/12/2010 un montant de 836.988 contre un montant au 31/12/2009 de 367.327 soit une augmentation de 469.661.

Note II : charge des placements :

Ces charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 1.050.440 dinars contre un montant au 31/12/2009 de 1.217.148 dinars soit une diminution de 166.708, détaillées comme suit :

II-1 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires

Ces charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 831.670 contre un montant au 31/12/2009 de 876.612 soit une diminution de 44.942.

II-2 Correction de valeur sur placement :

La correction de valeur sur placement totalise au 31/12/2010 un montant de 217.733 contre un montant au 31/12/2009 de 340.380 soit une diminution 122.647.

La correction de valeur est en fait la dotation aux provisions de l'exercice :

- Sur PORTE FEUILLE ACTIONS de Tunis Ré	196.872
- Sur PORTE FEUILLE FCP-SICAV-SICAR de Tunis Ré	20.861

II-3 Pertes provenant de réalisation des placements :

Ces pertes totalisent au 31/12/2010 un montant de **1.038** contre un montant au 31/12/2009 de 156 soit une augmentation de 882.

NOTE III. AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Ils totalisent au 31/12/2010 un montant de 5.789.756 contre au 31/12/2009 un montant de 5.371.178 soit une augmentation de 418.578.

Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Montant
Jetons de présence	2.074
Commissions de gestion des fonds au 31/12/2010	401.675
Reprises sur provisions pour créances douteuses	1.638.526
Profits de change réalisés	1.253.675
Ecart de change sur comptes en devises	628.166
Reprises sur provision pour risques & charges (Ecart de conversion)	1.865.040
Gains sur cessions d'immobilisation	600
Total	5.789.756

NOTE IV : AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Ces charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 5.965.608 contre un montant au 31/12/2009 de 4.729.655 soit une augmentation de 1.235.953

Elles sont détaillées comme suit :

Autres charges non techniques	750.410
Dotations aux résorptions des charges reportées	65.865
Dotations aux provisions pour risques & charges (Ecart de conversion)	2.314.986
Dotations aux provisions pour litiges	5.069
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1.613.158
Pertes de change réalisées	1.213.171
Pertes sur cessions d'immobilisations	2.949
Total	5.965.608

NOTE V IMPOTS SUR LE RESULTAT :

L'impôt sur le résultat est déterminé comme suit :

- Résultat comptable	5.357.147
- Réintégrations des charges non déductibles	+4.305.987
- Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	-5.913.819
- Bénéfice brut fiscal	3.749.315
- Exonérations	-2.038.128
- Bénéfice net fiscal	1.711.187
- Impôt sur les sociétés (35%)	598.916
- Résultat net	4.758.231

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2010 est bénéficiaire de **4,758 MDT** contre **5,041 MDT** au 31/12/2009 soit une diminution de 0,283 MDT et représente 10,57% du capital social.

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**AU 31/12/2010****(en milliers de dinars)****NOTE X**

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint le montant de	- 18 701
contre en 2009	7 205
soit une variation de	-25 906

Ils résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes	35 956
contre en 2009	26 859
soit une variation de	9 097

X-2 Versements aux cédantes	54 174
contre en 2009	8 760
soit une variation de	45 414

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires	46 997
contre en 2009	2 793
soit une variation de	44 204

X-4 Versements aux rétrocessionnaires	21 915
contre en 2009	18 576
soit une variation de	3 339

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint	73 306
contre en 2009	32 755
soit une variation de	40 551

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant	96 302
contre en 2009	26 549
soit une variation de	69 753

L'importance de ces décaissements provient du revolving

des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus	2 760
contre en 2009	2 988
soit une variation de	- 228

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	29 712
contre en 2009	3 716
soit une variation de	25 996

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	33 878
contre en 2009	7 018
soit une variation de	26 860

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	1 165
contre en 2009	1 004
soit une variation de	161

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

ont atteint	- 3 939
contre en 2009	- 5 003
soit une variation de	1 064

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	455
contre en 2009	38
soit une variation de	417

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	1 798
contre en 2009	782
soit une variation de	1 016

XI-3 Encaissement provenant de la cession des immobilisations Financières	1 749
contre en 2009	3 741
soit une variation de	- 1 992

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	225
contre en 2009	216
soit une variation de	9

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	4 459
contre en 2009	8 125
soit une variation de	- 3 666

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	111
contre en 2009	91
soit une variation de	20

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint contre en 2009	10 708 - 2 614
soit une variation de	13 322
qui s'explique par les mouvements suivants :	

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions	14 000
---	---------------

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital	492
--	------------

XII-3 Dividende & autres distributions	- 2 800
contre en 2009	- 2 614
soit une variation de	-186

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	628
contre en 2009	463
soit une variation de	165

NOTE XIV**La composition des liquidités**

La trésorerie à la clôture de l'exercice totalise	6 381
La trésorerie au début de l'exercice totalise	17 685
soit une variation de	- 11 304

NOTE XV**La composition des liquidités de Tunis-Re déposées
en banques est comme suit :**

liquidité en dinars	522
contre en 2009	689
soit une variation de	- 167
liquidité en devises	5 859
contre en 2009	16 996
soit une variation de	- 11 137

Tableau des immobilisations

Désignation	à l'ouverture		cessions	à la clôture		à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		V.C.N à la clôture
	l'ouverture	acquisitions		à la clôture	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
ACTIFS INCORPORELS	262.446	110.784	-	373.230	185.176	-	49.708	-	234.884	-	138.346	-	138.346	
<i>Logiciel</i>	262.446	110.784		373.230	185.176		49.708		234.884		138.346		138.346	
ACTIFS CORPORELS	1.591.763	46.359	133.369	1504.754	967.111	-	150.533	-	985.439	-	519.315	-	519.315	
<i>Inst générales ager amén.</i>	409.798	-		409.798	237.251		32.960		270.211		139.587		139.587	
<i>Rayonnage métallique</i>	.261			.261	.103		13		116		.14		.14	
<i>Matériel de transport</i>	324.642	38.743	127.800	235.584	216.169		31.693		120.062		115.522		115.522	
<i>Matériel électrique & électronique</i>	107.710	4.764		112.474	78.634		10.415		89.049		23.42		23.42	
<i>Matériel informatique</i>	368.987	2.852	3.494	368.346	183.538		40.442		221.207		147.139		147.139	
<i>Mobilier</i>	237.295	-	2.075	235.221	186.073		22.703		207.144		48.076		48.076	
<i>Climatisation</i>	123.060	-		123.060	65.342		12.307		77.649		45.426		45.426	
PLACEMENTS	117.285.435	51.552.337	137.196.583	14.8731.019	414.427	462.174	16.255	-	267.950	-	148.106.113	-	148.106.113	
<i>Terrains & constructions d'exploitation</i>	780.186	-	-	780.186	414.427		16.255		430.681		349.505		349.505	
<i>Terrains</i>	130.000			130.000							130.000		130.000	
<i>Construction</i>	650.186			650.186	414.427		16.255		430.681		219.50		219.50	
<i>Terrains & constructions hors exploitation</i>	1.447.277	1.755.766	-	3.203.043							3.203.043		3.203.043	
<i>Terrains affectés à une construction en cours</i>	600.280			600.280							600.280		600.280	
<i>Immeubles en cours</i>	846.997	1.755.766	-	2.602.763							2.602.76		2.602.76	
Autres placements financiers	64.516.212	-	90.426.452	91.179.589	-	462.174	-	267.950	194.224	90.985.365	194.224	90.985.365		
<i>Actions, autres titres à revenu variable</i>	11.398.301	23.334.074	11.837.300	22.895.075	461.284				267.950		22.701.74		22.701.74	
<i>Obligations & autres titres à revenu fixe</i>	52.681.000	80.200.000	78.466.200	54.414.800							54.414.800		54.414.800	
<i>Autres prêts</i>	406.026	166.009	122.862	449.173	890				890		448.283		448.283	
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers</i>	-	900.120	-	900.120	-						900.120		900.120	
<i>Devises</i>		12.486.300		12.486.300							12.486.300		12.486.300	
<i>Autres</i>	30.885	3.326	.90	34.121							34.121		34.121	
Créances pour espèces déposées	50.541.760	49.796.571	46.770.131	53.568.200							53.568.200		53.568.200	
TOTAL	119.139.644	51.709.480	137.329.951	150.609.003	1.566.714	462.174	216.496	-	1.651.004	267.950	148.763.774	194.224	148.763.774	

Annexe N°11
Ventilations des charges & des produits des placements
AU 31/12/2010

	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	196 796,000	196 796,000
Revenu des participations	138 694,600	138 694,600
Revenu des placements	4 330 054,489	4 330 054,489
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	5 789 756,034	5 789 756,034
Total des produits des placements	10 455 301,123	10 455 301,123
Intérêts	831 669,892	831 669,892
Frais externes autres frais	5 965 607,507	5 965 607,507
Total charges des placements	6 797 277,399	6 797 277,399

**TABLEAU DE DETERMINATION DU
RESULTAT FISCAL AFFERENT A
L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2010**

RESULTAT COMPTABLE	5 357 146,679
A Réintégrer	4 305 987,060
* Les Dotations non déductibles :	
Dotation pour congés payés	309 075,374
Dotation pour créances douteuses	1 613 158,276
Dotation pour pertes & charges	2 320 054,859
Timbre de voyage	1 980,000
Pénalités	1 316,759
Réceptions	10 401,792
Dons	50 000,000
Sous-total	4 305 987,060
A Déduire	5 913 818,610
* Produits exonérés :	
Dividendes	319 109,164
Plus value sur cessions actions cotées	1 234 059,780
Ecart de conversion sur comptes devises	628 165,704
Intérêts sur comptes en devises	27 039,850
Sous-total	2 208 374,498
* Reprise des provisions de l'exercice précédent :	
Provision pour congés payés	201 878,137
Provision pour créances douteuses	1 638 526,490
Provision pour pertes & charges	1 865 039,485
Sous-total	3 705 444,112
Bénéfice brut fiscal	3 749 315,129
IMPOSABLE AVANT EXPORTATION	3 749 315,129
Bénéfice non imposable 54,36% du bénéfice brut fiscal	2 038 127,704
Bénéfice net fiscal	1 711 187,425
Impôt sur les sociétés (35% du Bénéfice imposable)	598 915,599

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RÉ » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2010.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2010 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que la note aux états financiers n°6 présente les démarches entreprises par la société pour la prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture, et ce compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2010.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2011

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les Actionnaires de Tunis Ré,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- conventions réglementées (hors Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants)

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune opération conclue par la société Tunis Ré avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

II- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- 1- Les émoluments bruts servis au Président Directeur Général pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 se sont élevés à 148 423 dinars (y compris les avantages en nature) soit un salaire net qui s'élève à 6 000 dinars par mois. Ces émoluments englobent un montant de 31 092 dinars qui constitue une régularisation sur les avances sur salaires servis au cours de l'année 2009.

- 2- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2010 ont totalisé un montant brut de 36 000 dinars.

Tunis, le 28 avril 2010

**La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé**